

# Un dépôt digne d'une usine à gaz

*Raymond Boussardon est un maire en colère. Non loin d'une zone pavillonnaire, du château et de son parc, les autorités préfectorales ont donné leur accord pour qu'un dépôt de stockage de bouteilles de gaz s'installe au 16-18, rue de Lardy.*

Ni le propriétaire la SCI LDB, ni l'entreprise Perrenot Hersand et, chose encore plus surprenante, la Préfecture elle-même n'a daigné consulter les élus de la commune. Pourtant, depuis quelques jours, à proximité du lotissement "Le Verger du Château", les travaux vont bon train. La cause : 50 tonnes de bouteilles de gaz vont bientôt élire domicile à l'air libre au pied de la forêt régionale et à proximité de zones d'habitation et des vergers. « Avec le nombre d'incivilités que nous observons dans nos

*communes comme par exemple les vestiaires de football incendiés l'an dernier, que se passera-t-il s'il y a le feu à ce dépôt ? Si des émanations s'en échappent ? S'il y a une fuite de gaz ? Aujourd'hui, je n'ai aucune réponse et aucune information. Nous n'avons pas du tout été consultés, que ce soit par le propriétaire, l'exploitant ou la Préfecture. Ils n'ont fait aucune présentation de leur projet », s'inquiète le maire aux côtés de Kim Delmotte, maire adjointe à la communication et aux affaires scolaires.*

## **Aucune étude de dangers**

Un manque de concertation et de présentation qui fait naître nombre de doutes et d'inquiétudes quant à la valeur proprement dite du projet. Les seules informations que le maire a réussi à obtenir sont celles de la Communauté de communes de l'Arpajonnais (CCA) car l'en-



**Le maire réagit contre le manque de concertation.**

treprise avait fait plusieurs demandes pour s'installer sur d'autres terrains du territoire. Et à chaque fois débouté. « Nous avons reçu un premier courrier de la Préfecture le 13 mars qui nous a informés qu'elle donnait un avis favorable pour l'installation du dépôt. J'ai interpellé le préfet le 30 mars et lui ai demandé comment se fait-il qu'aucun avis n'ait été sollicité préalablement auprès de la mairie ? Quelles sont les prescriptions à respecter par l'exploitant dans le cadre précis du site de Cheptainville ? Et quels

sont les éventuels risques encourus par ce type d'exploitation tant au niveau du stockage des combustibles que de la circulation des véhicules engendrée pour assurer leur desserte ? », s'interroge le maire Raymond Boussardon. Car, outre les 4 000 bouteilles de gaz de 12 kilos chacune, ce sont également les rotations de camions de 40 tonnes et de plusieurs 19 tonnes qui inquiètent le maire. « Les services préfectoraux m'ont répondu le 24 avril en disant que cette procédure ne prévoit pas de réalisation

*d'étude d'impact et d'étude des dangers, ni de procédure d'enquête, contrairement aux procédures de demande d'enregistrement et d'autorisation qui concernent des volumes d'activité supérieurs », précise le maire. A une bonbonne près, ou plutôt à une tonne près, le règlement aurait été différent et une étude d'impact des dangers déclanchée. Et le poumon vert de l'Arpajonnais sauvagé. « J'espère que le préfet reviendra sur ce projet. Nous avons fait un recours gracieux pour attirer son attention sur cette zone qui est au sein de notre Plu une Zone à urbaniser dans l'avenir et je vais faire en sorte d'avoir un rendez-vous avec la Sous-Préfecture de Palaiseau », conclut le maire qui a d'ores et déjà mobilisé les élus de la CCA et son président Bernard Sprotti ainsi que Dominique Bougraud, conseillère départementale.*

■ **Baya Kanane**